

## Procédure de Classification nationale pour un handicap moteur dans les Sports d'Hiver à la FF Handisport: ski nordique / snowboard / ski alpin

### 1. Préparation de votre dossier :

Rassemblez les documents médicaux et les informations complémentaires nécessaires (voir la liste ci-après) en amont de votre demande.

Dossier médical requis et à télécharger dans votre dossier lors de votre inscription en ligne :

- FORMULAIRE DE DIAGNOSTIC MEDICAL à faire remplir par votre médecin, dossier médical à télécharger sur : <https://www.ski-handisport.org/classification/>
- Compte-rendu d'un spécialiste (chirurgien orthopédiste, neurologue ou médecin de médecine physique et réadaptation) en lien avec la pathologie principale.
- Copies d'examens (IRM, radios, etc.).
- Historique médical complet (antécédents).
- Traitement médical habituel.
- D'autres informations ou documents peuvent être demandés en complément après étude de votre dossier.

Informations divers, il vous sera demandé :

- Le sport concerné (ski nordique, snowboard ou ski alpin).
- Votre mode de pratique :
  - Debout ou assis.
  - Ski sur 2 jambes / 1 jambe
  - Utilisation de 2 bâtons / 1 bâton / stabilos.
- Photos de vos équipements (prothèse, fauteuil, etc.).
- Préciser si vous êtes déjà classifié dans un autre sport.
- Autres disciplines sportives que vous pratiquez régulièrement.
- 1 Vidéo de vous en train de pratiquer (en nordique, dans les 2 styles skating/classique).

À noter :

Cette classification nationale s'appuie sur les règles de la classification internationale, mais n'est pas reconnue pour les compétitions internationales (FIS ou IBU). Ce qui peut induire des changements de classification et, dans certains cas une non éligibilité à l'international.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions ou compléments d'information.

**2. Soumission en ligne :**

Compléter votre demande de classification en ligne, et télécharger les pièces demandées de votre dossier médical.

La date d'ouverture des enregistrements est généralement de septembre à octobre.

Le lien sur : <https://www.ski-handisport.org/classification/>

**3. Etude de votre dossier** par un panel de Classificateurs nationaux Sports d'Hiver.

D'autres informations ou documents peuvent être demandés en complément après étude de votre dossier.

**Votre dossier est non éligible (NE) fin de la procédure** = si votre dossier ne remplit pas les critères minimaux de classification (non éligible – NE), vous recevrez un e-mail explicatif.

Vous pourrez participer aux compétitions en Open qui se déroulent aux mêmes temps que les Coupes de France.

**Votre dossier est éligible** = vous recevez une convocation environ 1 mois avant la journée dédiée à la classification en présentiel.

Une convocation à la classification n'entraîne pas automatiquement votre éligibilité à être classifié (mais confirme un besoin d'examen en présentiel pour le déterminer)

**4. Convocation officielle si votre dossier est éligible :**

Vous recevrez un email de convocation (lieu/date/heure) pour être examiné par un panel de Classificateurs.

**5. Comment se déroule la journée de la Classification nationale ?**

La classification nationale se déroule en présentiel sur une journée dédiée, en amont de la saison (généralement fin novembre/début décembre).

Vous avez le droit d'être accompagné par la personne de votre choix, pour les personnes mineures l'accompagnant est obligatoire.

En fonction de votre sport, de vos aptitudes, vous allez être évalué sur certains tests afin de déterminer la catégorie dans laquelle vous pourrez concourir.

La catégorie peut être provisoire, il est possible que vous repassiez devant un jury dans les prochaines années afin de confirmer votre statut.

Si vos capacités fonctionnelles ne sont pas assez atteintes, il est possible d'être Non Éligible (NE), ce qui signifie que vos capacités ne sont pas éligibles en Coupe de France et Championnats de France. Dans ce cas, vous pourrez participer aux compétitions en Open.

Pour cette classification, il vous faudra :

- Une pièce d'identité
- Short, tee-shirt (brassière pour les filles)
- Aides techniques/attelles/prothèse avec lesquelles vous pratiquez
- Il n'est pas obligatoire d'être licencié

Déroulement de la journée :

- Arrivé à l'heure au rdv
- Présentation d'une pièce d'identité en salle d'accueil de la classification
- Dans une salle dédiée, Examens (physique et questions) par le panel de Classificateurs qui vous a été attribué.

Il faut s'attendre à être manipulé par les Classificateurs afin qu'ils puissent déterminer vos capacités fonctionnelles.

Vous avez le droit d'être accompagné par la personne de votre choix, pour les personnes mineures l'accompagnant est obligatoire.

A la fin de l'examen, le panel de Classificateurs prendra un temps de délibération avant de vous expliquer et notifier soit :

- votre catégorie  
Votre nom, prénom et votre catégorie seront inscrits sur la « master liste » visible sur le site de la fédération.
- que vous devez repasser devant un autre panel de classificateurs (le même jour ou à un autre moment de l'année) pour avoir un avis complémentaire.
- que vous êtes Non Éligible (NE). On vous conseil une catégorie NE pour participer aux compétitions en Open.

Dans tous les cas, on vous demandera de signer la délibération du panel vous notifiant leur délibération (où vous pourrez notifier vos commentaires et/ou réclamations)